

PRISONS

Vers un service minimum garanti

La commission Justice de la Chambre a approuvé mardi en deuxième lecture le projet de loi instaurant un service minimum garanti dans les prisons.

Selon ce projet du ministre Koen Geens (CD&V), un plan par prison sera désormais élaboré lors de chaque grève. Ceci renseignera le nombre de membres du personnel qui doivent être présents afin de garantir le service minimum correspondant aux exigences sur le plan des droits de l'homme.

grève, une liste des agents qui auront déclaré ne pas participer au mouvement. S'ils constatent qu'il n'y a pas suffisamment de personnel présent, ils aviseront le gouverneur de province qui se concertera avec les responsables des syndicats représentatifs sur les dispositions qu'il convient de prendre. Si nécessaire, le gouverneur pourra rendre ces dispositifs contraignants.

Dans l'opposition, socialistes et PTB ont dénoncé une atteinte au droit de grève.

Pour le ministre, le projet vise à concilier le droit de grève et le droit des détenus. ■